



**Service de la santé publique
du Canton de Vaud**

Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
CH - 1014 Lausanne

T +41 21 316 18 18
F +41 21 316 42 78
autorisation.exploiter@vd.ch
www.vd.ch/medecin-cantonal

MAISONS DE NAISSANCE

Sage-femme responsable

**Médecin cantonal
Pôle Autorisations**

SAGE-FEMME RESPONSABLE D'UNE MAISON DE NAISSANCE

La soussignée :

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Sage-femme autorisée à pratiquer à titre indépendant dans le Canton de Vaud et installée à :

accepte de prendre la fonction de sage-femme responsable de la maison de naissance :

Conformément aux dispositions légales suivantes :

- Loi du 29 mai 1985 sur la santé publique, art. 144 et suivant, sur les établissements sanitaires de droit privé.
- Règlement du 26 janvier 2011 sur les établissements sanitaires et les établissements apparentés de droit privé dans le Canton de Vaud, art. 57 : la responsabilité professionnelle de l'exploitation est assumée par une sage-femme autorisée à pratiquer à titre indépendant dans le Canton de Vaud, avec une expérience professionnelle de deux ans au minimum. Elle veille au respect du présent règlement. Elle s'adjoint une sage-femme remplaçante qui répond aux mêmes conditions.

Lieu et date : _____

Timbre de la sage-femme indépendante
ou adresse privée

Signature de la sage-femme :

Timbre de la maison de naissance

Signature de la directrice de la maison de naissance :
